



Politiques et conditions valides pour les cours en studio, en ligne et à l'extérieur

Comme participant ou Élève, ou à titre de parent ou tuteur légal d'un Élève, aux cours, activités, événements, compétitions, camps de jour et spectacles (ci-après les « Activités ») offerts par l'école Danse ta Vie inc., incluant ses propriétaires, professeurs, assistants, bénévoles, autres Élèves ou toute autre personne liée à celle-ci (ci-après l'« École »), **je, soussigné, parent ou tuteur légal ou Élève (si majeur), reconnais et consens aux termes ci-dessous.**

Table des matières

EN CAS DE FORCE MAJEURE.....	2
POLITIQUE D'ANNULATION.....	2
BILLETS DE SPECTACLE	3
DÉLAIS DE PAIEMENT ET PÉNALITÉS	3
NOMBRE MINIMAL D'INSCRIPTIONS ET MODALITÉS.....	4
DESCRIPTION DES RISQUES ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ.....	4
COMMUNICATIONS	4
COSTUMES DE SPECTACLE.....	4
BOUTIQUE EN LIGNE	5
CAMP DE JOUR - POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT	6

EN CAS DE FORCE MAJEURE

(telle qu'une pandémie ou tout autre événement hors du contrôle de l'École)

Dans l'éventualité où l'École devrait suspendre ses cours en studio (physiques) en raison d'un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté de l'École, les mesures suivantes s'appliqueront afin d'assurer la continuité des services.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure : barrage routier, épidémie, explosion, glissement de terrain, grève, guerre, incendie, inondation, ouragan, panne d'électricité, sécheresse, verglas, pandémie (telle que la COVID-19) ou tout autre événement similaire.

Dans un tel cas :

- Les cours en studio seront remplacés par des cours en ligne, soit en direct ou sous forme de vidéos préenregistrées.
- Lorsque la température le permettra, les cours en ligne pourront être remplacés par des cours extérieurs, à l'endroit et aux heures déterminés par l'École.
- L'École se réserve également le droit de reporter certains cours à une date ultérieure ou d'émettre un crédit applicable à l'année suivante*.

L'École se réserve le droit, dans ces circonstances exceptionnelles :

- De fusionner certains groupes ;
- De réduire la durée des cours ;
- De modifier l'horaire des cours.

Aucun remboursement ne sera effectué dans le cadre d'un cas de force majeure, les solutions proposées assurant la continuité des services.

En cas de panne d'électricité, l'École informera les Élèves via sa page Facebook et Instagram. Selon la situation, l'École pourra décider d'annuler ou de maintenir les cours. Ces cours ne sont ni remboursables ni remis.

POLITIQUE D'ANNULATION

Cours réguliers

Les deux (2) premiers cours de la session sont offerts à titre d'essai. Si vous souhaitez annuler l'inscription, un remboursement complet sera effectué, à l'exception :

- Des frais d'administration ;
- Des cours déjà suivis par l'Élève.

Pour être valide, la demande d'annulation doit être transmise par écrit (par courriel) **avant le début du troisième (3e) cours de la session.**

Au-delà de cette période d'essai :

- L'École retiendra un montant de 50 \$ ou une somme représentant au plus 10 % du prix total, conformément aux modalités de la Loi sur la protection du consommateur.
- Un crédit ou un remboursement sera offert au prorata du service rendu jusqu'à la date de réception de la demande écrite.

Important :

- Seule une demande écrite par courriel sera considérée comme valide.
- L'absence de l'Élève à un ou plusieurs cours ne constitue pas une demande d'annulation ni ne donne droit à un remboursement.
- Une fois la session terminée, aucun remboursement ne peut être accordé, même si l'Élève n'a pas assisté aux cours.

Le montant pour les workshops, cours d'essai ou auditions n'est pas remboursable.

Frais dus même en l'absence de paiement

Les frais d'administration ainsi que les frais d'annulation demeurent exigibles même si aucun paiement n'a été reçu par l'École au moment de la demande d'annulation. Ces frais constituent une somme due par le client, et non un montant retenu à même un paiement déjà effectué.

Dans un tel cas, une facture correspondant aux frais applicables (frais d'administration, frais d'annulation, ainsi que toute somme due au prorata du service déjà rendu) sera transmise au client par courriel. Le client s'engage à acquitter cette facture dans les **10 jours** suivant sa réception.

À défaut de paiement dans ce délai, les frais d'intérêts prévus à la section « Délais de paiement et pénalités » (2 % par mois, soit 24 % par année) s'appliqueront au solde dû, et l'École se réserve le droit de recourir à tout moyen légal pour recouvrer les sommes impayées, y compris de refuser toute inscription future tant que le solde demeure impayé.

Le défaut de paiement ne constitue pas une demande d'annulation et ne libère pas le client des sommes dues. L'inscription demeure valide, et les frais y afférents demeurent exigibles, tant qu'une demande d'annulation écrite n'a pas été reçue et traitée conformément à la présente politique.

Veillez vous référer au paragraphe En cas de force majeure ci-dessus concernant nos politiques pour les cours en ligne ou extérieur.

**Les frais d'administration sont non-remboursables demeurent exigibles même si aucun paiement n'a été reçu par l'École et non inclus dans les crédits.*

BILLETS DE SPECTACLE

Vous pouvez demander un remboursement de vos billets de spectacle en transmettant une demande écrite **au plus tard 48 heures avant l'événement**. Les frais de service ou d'administration ne sont pas remboursables, quelle que soit la raison du remboursement.

L'École se réserve le droit de refuser un remboursement si la raison invoquée n'est pas jugée admissible.

Pour tout échange de billets, vous devez communiquer directement avec la SPEC. **Danse ta Vie n'est pas responsable des transactions liées aux billets**. Si vous avez acheté des billets pour le mauvais spectacle, nous ne pouvons garantir qu'il restera des places disponibles pour un échange.

Veillez également noter que la SPEC impose une limite quant au nombre de billets pouvant être achetés par personne.

DÉLAIS DE PAIEMENT ET PÉNALITÉS

Toutes les factures doivent être acquittées dans les délais suivants :

- **Au plus tard 10 jours après la fin de la session**, si vous avez choisi l'inscription par session ;
- **Au plus tard 10 jours après la fin de l'année**, si vous avez choisi l'inscription annuelle.

En cas de non-paiement dans ces délais, des frais d'intérêts de **2 % par mois**, soit un taux annuel de **24 %**, seront ajoutés au solde dû, sauf si une entente de paiement a été conclue avec l'École.

Paiements par versements :

- En cas de retard de **deux versements consécutifs (deux mois)**, des frais d'intérêts de **2 % par mois** seront ajoutés au solde dû, sauf si une entente de paiement a été conclue avec l'École.
- L'École se réserve le droit :
 - D'annuler l'option de paiement par versement ;
 - D'exiger le paiement complet immédiat du solde dû ;
 - D'annuler l'inscription de l'élève.

Autres frais :

- Des frais de **10 \$** seront exigés pour tout chèque sans provision.

NOMBRE MINIMAL D'INSCRIPTIONS ET MODALITÉS

Le nombre minimal requis pour l'ouverture d'un cours est de **6 élèves payants**. Si ce minimum n'est pas atteint, l'École se réserve le droit :

- D'annuler le cours au moment du changement de session ;
- De jumeler le groupe avec un autre cours existant ;
- De transformer le cours en **cours privé** (2 élèves ou moins) ou en **cours semi-privé** (3 ou 4 élèves), auquel cas le tarif sera ajusté comme suit :
 - Majoration de **15 %** pour un cours privé ;
 - Majoration de **7,5 %** pour un cours semi-privé.

DESCRIPTION DES RISQUES ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

En m'inscrivant ou en inscrivant mon enfant aux activités de l'École, je reconnais être pleinement informé des risques inhérents à la pratique de la danse. Ces risques incluent, sans s'y limiter :

- L'exécution de techniques physiques exigeantes ;
- L'entraînement cardiovasculaire et les efforts physiques rigoureux ;
- Les étirements, sauts, tours, portés et mouvements rapides ;
- Le risque de chutes ou de collisions avec le sol, les murs ou d'autres participants.

Je m'engage à respecter en tout temps les règles de sécurité et les consignes des professeurs et du personnel de l'École.

En considération de ma participation (ou de celle de mon enfant) aux activités, je consens à :

- Assumer l'entière responsabilité des risques, blessures, pertes ou dommages pouvant survenir ;
- Libérer l'École, ses propriétaires, employés, bénévoles et représentants de toute responsabilité pour toute blessure, perte, dommage ou vol, peu importe la cause, y compris en cas de négligence.

En cas de blessure ou de maladie, j'autorise l'École à prodiguer les premiers soins nécessaires et, si jugé nécessaire, à faire transporter l'élève vers un établissement de santé pour y recevoir les soins requis. J'assume l'entière responsabilité des frais et coûts associés à ces soins.

COMMUNICATIONS

Je comprends que toutes les informations concernant l'École Danse ta Vie ainsi que les cours seront transmis par courriel, sur le site internet de l'École et/ou sur les différents réseaux sociaux de l'École.

COSTUMES DE SPECTACLE

L'École se réserve le droit de ne pas fabriquer ni distribuer les costumes de fin d'année si ceux-ci ne sont pas entièrement payés ou si aucune entente de paiement n'a été conclue avec l'École. Le paiement des costumes doit être effectué lors de l'inscription à la deuxième session ou lors de l'inscription annuelle.

Si vous choisissez de ne pas acheter les costumes, cela sera interprété comme une décision de ne pas participer au spectacle de fin d'année.

Les ÉLÈVES ont jusqu'au **31 janvier** de l'année en cours pour nous informer, par courriel, de leur décision de **ne pas participer** à l'une ou l'autre des danses de leurs cours. Pour les ÉLÈVES inscrits au **Mini-combiné**, ce délai est prolongé jusqu'au **15 février**. Passé ces dates, les costumes seront automatiquement facturés.

Dans l'éventualité où l'École devait annuler le spectacle, les costumes déjà achetés et/ou fabriqués seront remis aux ÉLÈVES au plus tard en septembre de l'année en cours. L'École se réserve également le droit d'offrir un remboursement ou un crédit, à sa discrétion.

Des frais d'administration seront ajoutés au montant total de la facture. Ces frais sont **non remboursables** et **non applicables à un crédit**.

Après le **31 janvier** (ou le **15 février** pour les Mini-combinés), **aucun remboursement** des costumes ne sera effectué, même si l'ÉLÈVE annule son inscription. Les costumes seront remis aux ÉLÈVES à partir de la mi-juin. Il est de la responsabilité de l'ÉLÈVE de venir récupérer son costume au studio.

Si l'Élève annule son inscription alors que l'École a déjà commencé la confection des costumes, ceux-ci ne peuvent, sous aucune considération, être remboursés. Les costumes seront remis à l'Élève à la date convenue par l'École, mais au plus tard le **1er août**.

Tout costume non récupéré **au plus tard le 15 août** sera remis à un organisme de dons.

Des frais d'administration seront ajoutés au montant total de la facture et sont non-remboursable et demeurent exigibles même si aucun paiement n'a été reçu par l'École et non applicable à un crédit.

BOUTIQUE EN LIGNE

Délais de livraison

Veillez prévoir un délai minimal de trois (3) semaines pour recevoir votre commande.

Ramassage des commandes

- Au studio Danse ta Vie : Dès que la commande est prête, vous recevrez un courriel. Le ramassage se fera soit à une date précise déterminée par l'École, soit lors du cours de danse de l'Élève.
- Chez le fournisseur (à Chambly) : Si vous ne pouvez pas récupérer la commande selon les modalités prévues par l'École, vous devrez aller la chercher directement chez notre fournisseur, selon les heures d'ouverture de ce dernier.

Important

Les délais de production et de livraison du fournisseur peuvent varier et entraîner des retards. Ces situations étant indépendantes de notre volonté, l'École Danse ta Vie ne peut être tenue responsable de ces délais.

Politique de retour régulière

- Vous disposez de 30 jours à partir de la date de livraison pour demander un échange ou un remboursement.
- Le produit doit être dans son état d'origine : non porté, non lavé et non endommagé.
- Les remboursements sont effectués selon le mode de paiement original.
- Les produits personnalisés (incluant la merch de compétition) sont non remboursables ni échangeables, **et ce, en tout temps, y compris durant la période de retour des Fêtes.**

Politique de retour des Fêtes

Pour les achats effectués entre le 15 novembre et le 24 décembre, les retours et échanges sont possibles jusqu'au 15 janvier de l'année suivante.

Procédure

Pour tout échange ou remboursement, vous devez communiquer avec l'École par courriel afin de convenir d'un rendez-vous pour la remise ou l'échange de la marchandise. Une fois l'article vérifié, l'échange ou le remboursement sera effectué.

En cas d'échange, un délai minimal de trois (3) semaines est à prévoir pour recevoir le nouvel article.

Des frais d'administration seront ajoutés au montant total de la facture et sont non-remboursable et demeurent exigibles même si aucun paiement n'a été reçu par l'École et non applicable à un crédit.

CAMP DE JOUR - POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT**Modification d'inscription au camp par le participant**

Les modifications d'inscription peuvent être effectuées jusqu'au 15 juin. Après cette date, aucune modification ne sera permise.

Annulation par le participant (pour toute raison)

Toute demande d'annulation ou de remboursement doit être envoyée par courriel à infos@ecoledansetavie.com.

Frais d'annulation

Des frais d'annulation de 15 \$ par semaine, par enfant, jusqu'à un maximum de 60 \$ par enfant, pourraient être exigés.

Pour l'annulation du service de garde seulement, des frais de 10 \$ par demande pourraient être exigés.

La date limite pour demander une annulation avec remboursement est le 15 juin.

Frais dus même en l'absence de paiement

Les frais d'annulation ainsi que les frais d'administration demeurent exigibles même si aucun paiement n'a été reçu par l'École au moment de la demande d'annulation. Ces frais constituent une somme due par le client, et non un montant retenu à même un paiement déjà effectué.

Dans un tel cas, une facture correspondant aux frais applicables (frais d'annulation, frais d'administration, ainsi que toute somme due au prorata des activités déjà rendues) sera transmise au client par courriel. Le client s'engage à acquitter cette facture dans les **10 jours** suivant sa réception.

À défaut de paiement dans ce délai, les frais d'intérêts prévus à la section « Délais de paiement et pénalités » (2 % par mois, soit 24 % par année) s'appliqueront au solde dû, et l'École se réserve le droit de recourir à tout moyen légal pour recouvrer les sommes impayées, y compris de refuser toute inscription future tant que le solde demeure impayé.

Le défaut de paiement ne constitue pas une demande d'annulation et ne libère pas le client des sommes dues. L'inscription demeure valide, et les frais y afférents demeurent exigibles, tant qu'une demande d'annulation écrite n'a pas été reçue et traitée conformément à la présente politique.

Annulation pour raison médicale

Sur présentation d'un billet médical, un remboursement au prorata des journées non utilisées pourra être accordé, sans frais d'administration, à compter de la date de réception de la demande de remboursement.

Pour annuler une activité pour des raisons médicales, la demande doit être envoyée par courriel à infos@ecoledansetavie.com et être accompagnée d'une preuve médicale dûment signée par un médecin.

Annulation par Danse ta Vie

Danse ta Vie se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité si le nombre de participants n'atteint pas le minimum requis ou pour toute autre raison hors de son contrôle. (un minimum de **7 participants par groupe** est requis afin d'ouvrir le groupe).

Dans ce cas, le remboursement sera intégral, sans pénalité, au prorata des activités non suivies.

Méthode de remboursement

Tout remboursement de plus de 10 \$ sera effectué sur le mode de paiement utilisé lors de l'inscription.

Aucun remboursement de 10 \$ ou moins ne sera effectué. Le montant sera plutôt conservé sous forme de note de crédit au dossier en ligne du client ou de la cliente.

Des frais d'administration seront ajoutés au montant total de la facture et sont non-remboursable et demeurent exigibles même si aucun paiement n'a été reçu par l'École et non applicable à un crédit.

J'AI SIGNÉ LA PRÉSENTE DÉCLARATION LIBREMENT ET EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE.